

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2012

Point sur les réalisations budgétaires

Le maire liste les principales dépenses réalisées à ce jour. Un point plus précis sera fait lors de la prochaine séance.

Transaction sur la ZA Chérinal et divers chemins et parcelles

Sur la zone artisanale de Chérinal, le bornage ayant été réalisé, le conseil décide de vendre une parcelle de 1 755 m² à la SCI Desmaris (Optima Confort) pour un montant de 14 040 € net au vendeur et une parcelle de 129 m² à la SCI Scappaticci pour un montant de 1 032 € net vendeur, les frais de géomètre seront à la charge de la SCI Scappaticci.

Le conseil décide de vendre à Mr Georges Bonnet un chemin de 1 344 m², les parcelles cadastrées section ZE n°66, section ZH n°128, 126, 30 et 171 d'une superficie respective de 400 m², 110 m², 1 382 m², 103 m² et 388 m² pour un montant de 932 € et d'échanger les parcelles 167 et 169.

Présentation de rapports d'activités

Le maire présente les rapports d'activités 2011 suivants :

- Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc (rapport sur le prix et la qualité du service)
- Dynacité
- Bourg Habitat
- SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain)
- Organom
- Cap 3B
- Centre de Gestion de l'Ain
- Services de l'Etat dans l'Ain
- Communauté de Communes de Montrevel en Bresse (rapport d'activités + rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets).

Ces rapports sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Point sur la modification du PLU

Le maire fait le point de l'avancement du dossier. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 14 septembre à 14 h. Une réunion du conseil municipal, ayant pour ordre du jour uniquement la révision du PLU, sera programmée.

Equipement de sécurité routière pour les interventions du CPI

Le conseil municipal décide l'achat de 10 cônes et d'un triangle à l'entreprise Maringue Sagetat pour un montant de 456 € HT. Une subvention sera sollicitée au SDIS.

Cautionnement des emprunts Bourg Habitat

Bourg Habitat a contracté 4 emprunts pour un montant total de 1 881 425 € en vue du financement des logements du Clos des Erables. Le Conseil Général garantit ces emprunts à hauteur de 70 %.

Le conseil municipal décide de garantir les quatre emprunts contractés par Bourg Habitat d'un montant de 932 957 € pour une durée de 40 ans, de 349 628 € pour une durée de 50 ans, de 463 885 € pour une durée de 40 ans et de 134 955 € pour une durée de 50 ans, à hauteur de 30 %.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé de la vente d'une maison d'habitation sise au lieudit « Le Village », sur une parcelle cadastrée section ZH n°161 de 626 m² et décide de ne pas exercer son droit de préemption
- est informé du permis de construire :
 - déposé le 31 juillet 2012 et accordé le 3 septembre 2012 à Mr et Mme Hubert Rozier pour la construction d'une véranda au village
 - déposé le 31 juillet 2012 par Mr Yvan Olivier pour la démolition d'une porcherie et la construction d'un hangar de stockage de céréales au lieudit « Planchemelle »
 - accordé le 27 juillet 2012 à Mr et Mme Patrick Flatot pour la construction d'une piscine et d'une dépendance au lieudit « Le Petit Champ »
 - accordé le 27 juillet 2012 à la SCI Desmaris pour l'extension d'un atelier au lieudit « Chérinal »
 - accordé le 3 septembre 2012 à Mr Cyrille Jobazé pour la construction d'un garage « impasse des Brouilles »
- est informé des problèmes rencontrés en matière d'urbanisme et rappelle qu'il est obligatoire de déposer une demande en mairie préalablement à certains travaux (cf bulletin municipal, site de la commune, site « service-public.fr »)
- décide, suite à des problèmes d'évacuation des eaux usées, de curer le réseau au village pour un montant d'environ 600 €
- décide de vendre deux fenêtres PVC 185 x 105 avec volets (anciennes fenêtres de l'école) au prix total de 100 €
- prend note que le style de gravure imposé sur le colombarium sera « chancelière »
- fait le point sur l'avancement des travaux du village
- prend note que le repas du CCAS aura lieu le samedi 29 septembre
- prend connaissance de la fréquentation de la navette desservant le marché de Bourg le 1^{er} mercredi du mois.